PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL *(PAL)*

COMMUNE DE TRAMELAN
DÉPARTEMENT DU JURA BERNOIS

2710 TRAMELAN
☎ 032 486 93 93

Chasseral

ATB SA

PLAN DE ZONES (PZ) - 2ÈME PHASE - 2016
ÉCHELLE: 1 / 2'000

N° PLAN	2163-12	FORMAT	10 x 2'000

DATE	REF.	PROJET	DESSIN	CONTRÔLE
01.03.2016	APP	MBA	SU	MBA

Légende:

Zones bâties / Zones à bâtir:

- ZC1 — Zone Centre
- HD — Zone d'Habitation 2
- ZC2HD — Zone d'Habitation 2, Zone Centre Contigu
- HM — Zone d'Habitation 3
- ZC2HD — Zone d'Habitation 3, Zone Centre Contigu
- HM — Zone d'Habitation 4
- MIX — Zone de Site à Bâti Traditionnel
- MIX — Zone Mixte 2
- MIX — Zone Mixte 3
- MIX2HD — Zone Mixte 3, Zone d'Habitation Contigu
- ZA — Zone d'Activités

Autres Zones:

- ZPF — Zone affectée à des Besoins Publics
- ZSL — Zone de Sport et de Loisirs
- ZV — Zone de Verdure
- ZF — Zone de Ferme
- Zone à bâtir qui ne fait pas l'objet de la 2ème phase de modification

Périmètres:

- Zone à Planification Obligatoire
- ZPP — Zone rège par des Prescriptions Spéciales
- EB — Périmètre de conservation des sites
- S2 — Captage de Bétanveau protection rapprochée
- S3 — Captage de Bétanveau protection éloignée
- Réserve Réservoir eau Eaux (RRE)
- DS — Degré de Sensibilité au bruit (art.43 OPB)

"Objets" / éléments naturels:

- Fts — Fontaine protégée
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau enterré
- Limite de la forêt lisant fs selon art. 10 alinéa 2 LFo

A titre indicatif:

- Monuments dignes de protection
- Monuments dignes de conservation
- Alignement en dérogation de la distance de 30m par rapport aux lisières forestières
- Limite de forêt dense
- Limite de pâturage boisé
- NQTP — Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT LOCAL - 2ème PHASE -
Zones d'Habitation, Zones Mixtes (Zones C, MIX, H et M), ZHF (pour partie), ZSL, ZV et Activités (pour partie)

Procédure de Participation (art. 88 LC)	
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 14 et 21 janvier 2015**
Publication dans la Feuille Officielle du Jura bernois	**les 14 et 21 janvier 2015**
Information et Participation de la Population (DPP)	**du 14 janvier au 13 février 2015**
Rapport de Participation (DPP)	**du 14 mars 2016**
Examen préalable (OaF) art. 89 LC et 118 OC)	**des 6.10, 20.11 et 18.12.2015**
Procédure d'opposition (art. de LC)	
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 03.03 et 09.03 janvier 2015**
Publication dans la Feuille Officielle du Jura bernois	**les 01 et 08 janvier 2015**
Dépôt public (DP)	**du 09 janvier au 09 février 2015**
Opposition légale 0	
Opposition non légale 0	
Réserve de droit 0	
Deuxième procédure d'opposition (art. de al.3 LC)	
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 19.10 et 19.de mars 2015**
Dépôt public (DP)	**du 19 mars au 18 avril 2015**
Opposition légale 0	
Opposition non légale 0	
Réserve de droit 0	
Adopté par le Conseil Municipal	**les 07 et 1o mars 2015**
Approuvé par le Conseil Municipal	**le 07 avril 2015**
Adopté par le Corps Electoral	**le 14 juin 2015**
Troisième procédure d'opposition (art. de al.3 LC)	
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District	**les 03 et 10 novembre 2015**
Dépôt public (DP)	**du 03 novembre 2015 au 01 11 au 3o décembre 2015**
Opposition légale 0	
Opposition non légale 0	
Réserve de droit 0	
Droit d'être entendu (art. de al. 5 LC)	**le 1er décembre 0o15**

Au nom de la Commune Municipale de Tramelan
Le Président — **Le Chancelier**

Le Chancelier soussigné certifie l'exactitude des indications ci-avant
Tramelan, le 13 MAI 2016 — **Le Chancelier**

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire 13 FEV. 2017

Limite de forêt faisant fol approuvée par l'Office des Forêts du Canton de Berne (OFOR)

Arrêté fédéral des Cantons Bern
Fürstentum Meinradt
Le Chancelier — 1 DEC. 2016
Petro Sauter

Quarantine procédure d'opposition (art. 89 al.3 LC)

Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary	**les 08 et 15 juin 2016**
Publication dans la Feuille Officielle du Jura bernois	**le 08 juin 2016**
Dépôt public (DP)	**du 15 juin au 14 juillet 2016**
Opposition légale 0	
Opposition non légale 0	
Réserve de droit 0	
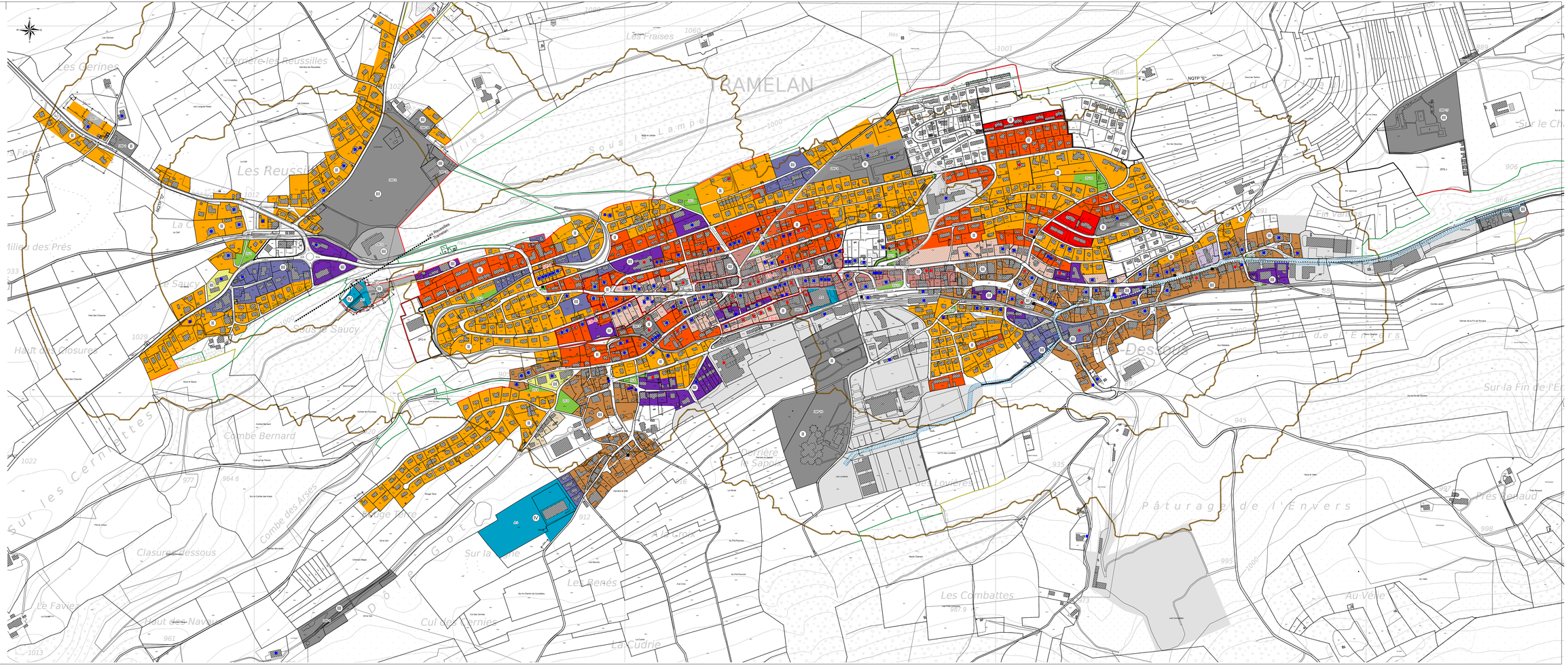
Le Chancelier soussigné certifie l'exactitude des indications ci-avant
Tramelan, le 16 NOV. 2016 — **Le Chancelier**